



LE DISPOSITIF CHAM SE DÉVELOPPE AU COLLÈGE ADAM BILLAUT AVEC L'OUVERTURE DE LA CLASSE DE 4^{ÈME}.

Il s'inscrit dans la continuité du dispositif déjà existant depuis la rentrée 2019, en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique et d'Art Dramatique de Nevers.

Ce dispositif est ouvert aux élèves du département de la Nièvre souhaitant approfondir un projet musical personnel et ayant déjà une pratique instrumentale.

L'enseignement au conservatoire se déroulera en grande partie sur le temps scolaire. Les droits d'inscription sont gratuits.



DÉROULEMENT DES COURS :

- 1 h 30 d'éducation musicale générale et technique
- 45 minutes de création / découverte du monde du spectacle vivant, le lundi après-midi.
- 1 h de cours d'instrument en groupe restreint, jours et heures en fonction de la présence des professeurs d'instrument.
- 2 h d'éducation musicale au collège.
- Une pratique collective instrumentale ou vocale sera obligatoire à partir de la 4^e année d'instrument. Elle se déroulera au sein des pratiques collectives déjà proposées au conservatoire (conformément au règlement des études du CRDMAD de Nevers).



» INSCRIPTION

**Collège Adam Billaut
55 rue Claude-Parent
58000 NEVERS
03.86.71.88.80**

corinne.augendre@ac-dijon.fr

CALENDRIER 2023

DATE LIMITE DES CANDIDATURES

Lundi 15 MAI 2023

RENTRÉE EN CLASSE
À HORAIRES AMÉNAGÉS

Lundi 4 septembre 2023

LA COMMISSION D'ADMISSION SE TIENDRA
le mercredi 31 mai 2023

AU COLLÈGE ADAM-BILLAUT

Fiche de candidature

Année scolaire 2023/2024

Candidature pour une entrée en 6^e en 5^e en 4^e

En Classe à Horaires Aménagés

Musicale

Au Collège Adam-Billaut

année scolaire 2023-2024

PHOTO RÉCENTE DE L'ÉLÈVE

..... L'ÉLÈVE

Nom et Prénom de l'élève

Sexe Fille Garçon

Adresse du domicile

Code postal Ville

Établissement scolaire fréquenté en 2022/2023

Pratique d'un instrument :

Lequel :

Nombre d'années de pratique :

Établissement d'enseignement musical fréquenté :

..... LE REPRÉSENTANT LÉGAL

Nom et prénom du responsable légal

Adresse

Courriel

Téléphone

Je prends note que l'admission définitive de mon enfant sera prononcée par le DSDEN.

Date et signature





RENSEIGNEMENTS

Conservatoire de musique et d'art dramatique à rayonnement départemental de Nevers

Allée des Ursulines 58000 Nevers

03 86 68 48 80

ecole.musique@ville-nevers.fr

9 h - 12 h et 15 h - 18 h (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

Le mercredi :

9 h - 12 h et 13 h 30 - 18 h

PLUS D'INFORMATIONS

Site de la Ville de Nevers

<https://nevers.fr>

Portail culture de la Ville de Nevers

<https://culture.nevers.fr/conservatoire>

Site de l'académie de dijón

www.ac-dijon.fr/dsden58

CHAM
CLASSE À HORAIRES
AMÉNAGÉS MUSICALE



Apprendre
en jouant...
de la **Musique**

COLLÈGE
6^{ème} / 5^{ème} / 4^{ème}

COLLÈGE
ADAM-BILLAUT

+

CONSERVATOIRE
DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE
À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL
DE NEVERS